

Les contrats* THEMA

Fonds Croissance

Les caractéristiques principales du fonds Croissance

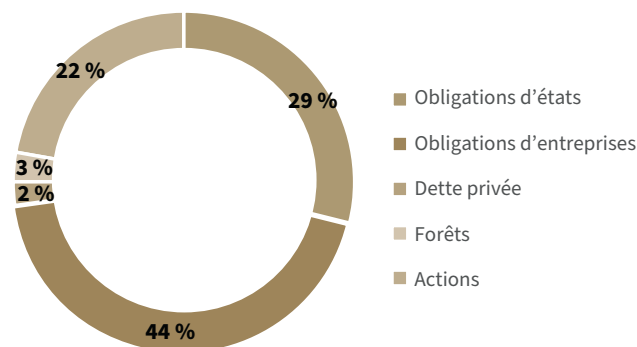
- **Une garantie en capital** uniquement à l'échéance⁽¹⁾ de **10 ans** en gardant une disponibilité⁽²⁾ de l'épargne à la valeur de marché à tout moment.
- Accessible en **Gestion libre** le capital garanti à l'échéance⁽¹⁾ correspond à **100 % des sommes versées nettes de frais sur versement**.
- **A l'échéance** les sommes investies sur le fonds Croissance seront, **par défaut**, soit rachetées soit réorientées vers un support en unité de compte de type monétaire avec SRRI⁽³⁾ inférieure ou égale à 2.
- **Une échéance** prorogable **à tout moment**
 - Possibilité de proroger l'échéance de la garantie par tranche de 5 années.
 - Le client et l'assureur pourront refuser la prorogation. Dans tous les cas, l'assureur a l'obligation d'envoyer un courrier à l'adhérent 3 mois avant l'échéance de la garantie lui précisant les options potentielles qui lui seront offertes.
- L'épargne investie sur le fonds Croissance sera **exprimée en nombre de Parts de Provision de Diversification**.
- Les frais de gestion (1 % max) seront prélevés par diminution du nombre de Parts de Provision de Diversification.
- Au cours des deux années précédant l'échéance de la garantie du fonds Croissance (échéance initiale de 10 ans, et échéance prorogée de 5 années renouvelable), les versements et les réorientations d'épargne en entrée sur le fonds Croissance seront limités à 20 % du montant garanti sur le fonds Croissance 2 ans avant l'échéance.

Pour plus d'information, le client peut consulter la Notice ou prendre contact avec son Conseiller AXA.

La composition de l'allocation du fonds Croissance

- **75 % du portefeuille investi en produits de taux**, principalement en obligations d'entreprises européennes et internationales
 - dont 42 % en obligations vertes pour lesquelles l'émetteur affecte les fonds à des projets pour la transition énergétique
 - dont 2 % en dette privée pour diversifier les investissements crédit en dehors du marché obligataire classique et apporter un surcroît de rendement
 - Notation moyenne similaire à celle du fonds en euro : A-
- **25 % du portefeuille investi en actions** européennes et internationales
 - dont 3 % en Forêts
 - Diversification prochaine dans des actifs difficilement accessibles en investissement direct, ou réservés aux investisseurs institutionnels : immobilier, forêts, dette privée, private equity etc.

Allocation d'actifs du fonds Croissance au 31/12/2021



* Coralis Sélection - Coralis Capitalisation - PER Coralis

(1) Avant l'échéance de la garantie, les montants investis dans le fonds Croissance donnant lieu à constitution d'une provision de diversification sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. AXA ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur. Toutefois, l'assureur garantit une valeur minimale de la part de provision de diversification, fixée à 0,10 €.

(2) Sauf mise en garantie ou bénéficiaire acceptant.

(3) Le SRRI (Synthetic Risk Reward Indicator) est un indicateur de volatilité dont l'échelle varie de 1 la plus faible à 7 la plus élevée.

THEMA - document commercial à caractère publicitaire



Réf. 20800 - 01.2022